

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 septembre 2018	N° 2018-478

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kevin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTUNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 28 septembre 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2018-478

Coopération entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération - Protocole 2018-2020 - Décision - Autorisation

Monsieur Alain JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Métropole a suscité depuis 3 ans un rapprochement avec d'autres territoires, en vue d'optimiser le fonctionnement de son aire d'influence et de tisser des liens vertueux avec d'autres polarités.

C'est tout l'enjeu de la démarche « Bordeaux métropole coopérative », qui a d'ores et déjà permis de nouer des dynamiques inter-territoriales avec Angoulême (en 2016) puis avec l'agglomération du Libournais (en 2017).

Val-de-Garonne Agglomération a retenu la coopération avec la Métropole bordelaise comme un enjeu prioritaire et l'a inscrite comme axe stratégique de son projet de territoire dès 2015. A la suite d'une prise de contact en 2017, et sur la base d'une volonté politique forte, plusieurs rencontres techniques ont permis d'affiner les axes de coopération pouvant nourrir un protocole entre les deux établissements publics de coopération intercommunale.

Les thématiques identifiées ont été proposées aux présidents des deux établissements publics au cours d'une rencontre de travail le 13 juillet dernier à Marmande.

Cette démarche se matérialise aujourd'hui par un projet de protocole pluriannuel de coopération énonçant les grands principes du partenariat et les objectifs de coopération retenus pour la période 2018-2020. Ce document fait l'objet d'une délibération de la part des conseils des deux établissements.

Le protocole développe les axes prioritaires suivants :

Axe 1 – Gouvernance et logistique alimentaires durables :

Ont notamment été identifiées comme pistes de travail au sein de cet axe :

- la création d'un plan inter-territorial de développement de l'agriculture biologique : politiques publiques conjointes entre la Métropole et Val-de-Garonne Agglomération en vue d'augmenter la production agricole biologique et de développer un approvisionnement de proximité ;
- la mise en place de dispositifs favorables à l'installation de jeunes agriculteurs ;
- le souhait d'une chaîne logistique alimentaire plus efficiente et durable ;

- la participation de l'agglomération Val-de-Garonne au Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole.

Axe 2 – Mobilité et complémentarité de l'offre résidentielle :

Ont notamment été identifiées comme pistes de travail au sein de cet axe :

- le développement d'une offre de mobilité fluide et durable (cadencement des trains, covoiturage, cars...)
- le développement du transport fluvial de marchandises ;
- une étude prospective sur une offre de parcours résidentiels complémentaires.

Axe 3 – Attractivité et rayonnement territorial :

Ont notamment été identifiées comme pistes de travail au sein de cet axe :

- le renforcement des collaborations des acteurs de l'économie créative ;
- l'innovation numérique appliquée à l'organisation des grands évènements ;
- le partage d'une offre de services complémentaires ;
- l'itinérance touristique.

Axe 4 – Transition énergétique territoriale :

Ont notamment été identifiées comme pistes de travail au sein de cet axe :

- la participation de Val de Garonne Agglomération à la candidature métropolitaine à l'appel à projets « Territoires d'innovation de grande ambition » (TIGA) ;
- le partage d'une vision commune sur le potentiel des énergies renouvelables ;
- l'émergence de projets de production énergétique sous l'angle de transactions réciproques équilibrées.

Plusieurs pistes d'actions concrètes et innovantes sont d'ores et déjà identifiées et seront déclinées dans un programme de travail annuel, soumis à l'approbation du comité de pilotage, présidé par les deux présidents ou leurs représentants, qui se réunira une fois par an, et aura pour rôle :

- d'approuver le programme de travail annuel proposé par le comité de suivi (technique),
- de s'assurer de l'avancement des actions et valider les résultats obtenus,
- de proposer le cas échéant de nouveaux axes de coopération,
- de trancher sur toute question liée à la coopération entre les deux territoires.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités locales,

VU la loi RCT (Réformes des collectivités locales) n°2010-1563 du 16 décembre 2010,

VU la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriales et affirmation des Métropoles) n°2014-58 du 27 janvier 2014 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole et Val-de-Garonne Agglomération sont deux polarités proches qui présentent des enjeux forts de coopération,

CONSIDERANT QUE cette coopération s'intègre parfaitement dans la démarche « Bordeaux métropole coopérative », qui formalise la volonté de développer des liens vertueux entre la Métropole et les territoires de son hinterland.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de protocole de coopération entre Bordeaux Métropole et Val-de-Garonne Agglomération, annexé ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ce protocole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 4 OCTOBRE 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Président,</p> <p>Monsieur Alain JUPPE</p>
---	--



Projet de

PROTOCOLE DE COOPERATION

2018-2020

entre
Val de Garonne Agglomération
et
Bordeaux Métropole

PREAMBULE

- ***La coopération territoriale au service de l'accompagnement des dynamiques et des interactions territoriales***

La montée en puissance du “fait métropolitain” a conduit, depuis ces dernières années, à la concentration des activités, des richesses et des hommes au sein d’espaces urbanisés toujours plus attractifs.

De La Rochelle à Périgueux et Bayonne, l’aire métropolisée de Bordeaux s’affranchit des limites administratives¹ et s’étend sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine, mettant à jour d’importantes interactions et interdépendances entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération. Les deux territoires sont liés par des dynamiques socioéconomiques observables au quotidien (migrations pendulaires domicile – travail, échanges commerciaux et alimentaires, flux touristiques, etc). La coopération, fruit d’une réflexion innovante et prospective, entend accompagner ces nouvelles dynamiques territoriales et sociétales en jeu au sein de l’arrière-pays métropolitain.

- ***La complémentarité : une opportunité de développement pour la Métropole et l’Agglomération***

La complémentarité des atouts territoriaux et des projets constitue une réelle opportunité de développement pour les deux collectivités. La métropole bordelaise est l’une des plus attractives de France. Chaque année, de nouveaux habitants viennent s’installer et travailler sur le territoire métropolitain. De même, chaque année, de nouvelles entreprises viennent s’implanter, dont certaines à la renommée mondiale (comme récemment Hermès et Ubisoft). Ainsi, Bordeaux Métropole représente un moteur de croissance territoriale et souhaite que les retombées socioéconomiques puissent rayonner sur les territoires environnants. Cependant, le phénomène de métropolisation engendre une « chaîne de contraintes » (congestion véhiculaire, étalement urbain, artificialisation des sols ou encore pression foncière) à laquelle la métropole apporte des réponses dans le cadre d’une ambition et d’un projet de mandature pour « une haute qualité de vie dans une Métropole européenne ».

Val de Garonne Agglomération connaît actuellement une évolution démographique favorable – bien que l’Agglomération soit aujourd’hui confrontée à des difficultés structurelles liées à sa ruralité et à la fragilité résidentielle de ses deux villes centres que sont Marmande et Tonneins – et dispose de nombreux atouts économiques et territoriaux, complémentaires à ceux de Bordeaux Métropole. L’Agglomération dispose en effet d’une agriculture de qualité reconnue au plan national, de ressources naturelles conséquentes (eau, biomasse, bois, etc), d’un cadre de vie agréable, d’une offre foncière accessible, d’un dynamisme industriel et commercial ainsi que de politiques volontaristes mises en œuvre depuis 2015 sur le développement du numérique.

¹ D’après une analyse de l’Atlas Métropolitain de Bordeaux, réalisé par l’A’Urba aux éditions Mollat en octobre 2016.

Ces atouts, qu'ils soient métropolitains ou val de garonnais, peuvent être conjugués pour constituer une réponse possible aux problématiques des deux territoires et permettre l'émergence d'un co-développement à haute valeur ajoutée. C'est la raison pour laquelle l'Agglomération a retenu la coopération avec Bordeaux Métropole comme un enjeu prioritaire, qui fait partie des 5 axes stratégiques de développement du projet de territoire de l'Agglomération, validé en conférence des vice-présidents du 4 juin 2015.

Le présent projet de coopération vise donc à identifier les intérêts communs entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération en activant leurs atouts et ressources territoriales respectifs dans le cadre d'actions complémentaires, respectueuses des ambitions et des intérêts de chacun.

- ***Les enjeux de la coopération entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération***

La coopération territoriale permettra de relever trois enjeux qui s'imposent désormais à l'ensemble de l'arrière-pays métropolitain, à savoir :

- Imaginer et mettre en œuvre des politiques publiques communes prenant en compte et accompagnant les nouvelles dynamiques et aspirations de la population,
- Assurer la cohésion territoriale et socio-économique entre les aires urbaines bordelaise et marmandaise,
- Créer un écosystème territorial à haute valeur ajoutée favorisant la compétitivité et l'attractivité de la Métropole et de l'Agglomération.

La proximité géographique entre Val de Garonne Agglomération et Bordeaux Métropole (91 km, 1h15 de trajet en voiture entre Marmande et Bordeaux), ainsi qu'une forte volonté politique ont ainsi suscité le lancement de cette démarche de coopération territoriale. A la suite d'une prise de contact en 2017, deux rencontres ont été organisées entre l'Agglomération et la Métropole, afin de présenter les dynamiques territoriales et de faire émerger des pistes de coopération. Ces premiers échanges ainsi que la réalisation de diagnostics thématiques sur les interdépendances et les complémentarités territoriales ont permis d'identifier quatre axes de travail afin de renforcer les interactions entre Bordeaux Métropole et le Val de Garonne :

- Gouvernance et logistique alimentaires durables,
- Mobilité et complémentarité de l'offre résidentielle,
- Attractivité et rayonnement territorial
- Transition énergétique territoriale.

Le 13 juillet 2018, les élus des deux établissements ont pu partager les éléments de contexte et les opportunités de développement de ces quatre axes.

ARTICLE 1 - Objet

Ce présent protocole formalise la coopération entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération sur un ensemble de thématiques territoriales pour la période 2018-2020. Il énonce les grands principes du partenariat entre les deux territoires ainsi que les axes de coopération retenus (article 2), arrête la gouvernance liée à la mise en œuvre et au suivi des actions (article 3) et définit la durée du protocole (article 4). Ce protocole sera décliné par un programme de travail opérationnel annuel approuvé par le comité de pilotage (cf. article 3).

ARTICLE 2 - Axes prioritaires de coopération

A l'issue des échanges entre les deux collectivités, quatre grands objectifs de coopération ont été identifiés :

1- Gouvernance et logistique alimentaires durables

- ***Eléments de contexte***

La métropolisation interroge l'organisation des systèmes alimentaires, permettant de consommer une alimentation de qualité et d'acheminer des produits agricoles au sein de l'aire métropolitaine. C'est ainsi que Bordeaux Métropole a créé le 19 mai 2017 un Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) en vue de garantir une alimentation de haute qualité, de favoriser la mise en réseau des acteurs du système alimentaire et d'accompagner la création de projets collectifs pour relocaliser le système alimentaire. A l'horizon 2030, la métropole a pour ambition de couvrir plus de 10% de ses besoins de consommation alimentaire et de relocaliser les filières en mobilisant les productions alimentaires de son arrière-pays agricole.

Val de Garonne Agglomération est un territoire porteur d'une forte identité agricole et dispose de près de 40 000 hectares de surface agricole utile (SAU), soit 58% de sa superficie. L'Agglomération possède une forte expertise en agriculture et abrite un puissant écosystème agricole combinant un potentiel de terres agronomiques de haute qualité, un nombre important d'acteurs économiques agricoles (producteurs, transformateurs, etc) ainsi qu'une image forte (notion de "jardin du Sud-Ouest"). L'Agglomération s'est engagée depuis 2010 en faveur du développement de l'agriculture biologique de proximité, avec notamment la création d'une pépinière d'entreprises agricoles biologiques dénommée "Pôle Solidaire Maraîcher Bio" sur Marmande. Cette couveuse permet d'accompagner la production et la conversion à l'agriculture biologique. L'Agglomération dispose actuellement de 1 488 hectares de SAU certifiée et en conversion AB et a l'ambition de devenir un espace majeur de production agricole biologique, avec une augmentation de 20,7% des exploitations d'agriculture biologique entre 2016 et 2018.

LES CHIFFRES CLES

Surface agricole utile (2016)

BM : 6 500 ha & 176 exploitations

VGA : 38 666 ha & 1 200
exploitations

SAU d'agriculture biologique (2016)

BM : 532 ha & 18 exploitations

VGA : 1 488 ha & 64 exploitations

Terres libérables à 5 ans (2016) (possibilité de vente ou transmission d'ici 5 ans)

Gironde : 30,3%

Lot-et-Garonne : 25,4%

> Vers la création d'un plan interterritorial de développement de l'agriculture durable et biologique

Le développement de l'agriculture durable et raisonnée représente un enjeu stratégique d'approvisionnement pour les deux collectivités au regard de la croissance démographique bordelaise et des exigences environnementales légitimes des citoyens, notamment en matière d'alimentation saine et de lutte contre les polluants atmosphériques et aquatiques (qui concernent 55% des masses d'eau du bassin de la Garonne).

En particulier, ce projet de coopération porte l'ambition de politiques publiques conjointes entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération en vue d'augmenter la production agricole biologique et de développer un approvisionnement de proximité, en accordant une importance prioritaire à l'installation de nouveaux producteurs et à l'accompagnement des conversions à l'agriculture biologique. Ainsi, partant de l'objectif du programme national bio de 15 % de SAU bio (certifiée et en conversion) pour 2022, l'ambition de la coopération entre Bordeaux Métropole et l'Agglomération est de s'engager fortement sur une dynamique d'accroissement de la SAU certifiée ou en voie de conversion sur les deux collectivités.

> Vers la mise en place de dispositifs favorables à l'installation des jeunes agriculteurs

Le renouvellement des générations est une préoccupation majeure de l'ensemble des acteurs de l'agriculture. La Gironde et le Lot-et-Garonne font partie des départements français les plus touchés par cette problématique avec respectivement 30,3 % et 25,4 % de terres réellement libérables à 5 ans (superficies des exploitations détenues par les exploitants de 57 ans et plus, sans repreneurs au sein de l'exploitation). Ainsi, Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération ont mis en place des dispositifs visant à faciliter l'installation de jeunes agriculteurs (couveuse agricole, accompagnement pour l'obtention d'aides financières à l'installation...). Ces deux collectivités ont aussi engagé un travail en collaboration avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) afin de faciliter l'accès au foncier pour de jeunes agriculteurs hors cadre. Dans le cadre de cette coopération, les deux collectivités entendent collaborer afin de développer des outils en facilitant l'accès à la formation (formations techniques, échanges d'expériences), l'accès au foncier (fonds d'intervention fonciers, conventionnement avec la SAFER...) et le développement d'outils de transformation locaux (abattoirs mobiles...).

> Vers une chaîne logistique alimentaire plus efficiente et plus durable

La croissance métropolitaine conjuguée à l'émergence de nouveaux modes de consommation (e-commerce, circuits courts) ainsi que de nouvelles pratiques de commercialisation liées aux nouvelles technologies numériques interrogent le système actuel d'approvisionnement alimentaire métropolitain. Ainsi, la création de nouveaux espaces de distribution de proximité reconfigure la chaîne logistique urbaine. Le transport de marchandises alimentaires est alors confronté aux contraintes d'accessibilité à la métropole bordelaise, et génère une forte empreinte climatique et sanitaire (émission de gaz à effet de serre, polluants) notamment sur le parcours du premier et du dernier kilomètre en milieu urbain, qui peut représenter jusqu'à 30 % des coûts logistiques totaux. La massification des flux alimentaires devient une nécessité afin d'augmenter les taux de remplissage des véhicules de transport et de diminuer le nombre de camions en

centre-ville. D'autre part, la logistique est identifiée par les acteurs des circuits alimentaires locaux comme un levier de développement afin d'accéder au marché métropolitain, encore peu accessible aux petits producteurs et aux réseaux de vente directe.

Comme cela s'observe au Marché d'intérêt national (MIN) de Rungis près de Paris ainsi qu'à Euralimentaire à Lille, la coopération territoriale permet d'engager une réflexion sur l'externalisation d'un hub logistique alimentaire en-dehors de la métropole. Val de Garonne Agglomération dispose d'un positionnement stratégique en vue de la création d'un tel hub logistique alimentaire structurant et organisant l'approvisionnement de la métropole et de son arrière-pays. L'Agglomération possède d'importantes disponibilités foncières sur l'échangeur autoroutier de l'A62, porte d'entrée en Gironde depuis le Sud-est, ainsi que d'importants acteurs du transport et de la logistique alimentaire sur son territoire. Un projet de hub logistique pourra s'appuyer sur les projets portés actuellement par le MIN de Bordeaux, qui a pour vocation de devenir un pôle d'excellence alimentaire à échelle de la métropole.

> Vers une coopération au sein de la gouvernance alimentaire métropolitaine

Les deux collectivités souhaitent engager une collaboration sur la gouvernance alimentaire à travers l'intégration de Val de Garonne Agglomération au collège 1 du CCGAD : cette initiative innovante a pour objectif de favoriser l'émergence de projets collectifs afin de relocaliser le système alimentaire tout en donnant accès à une alimentation durable et de haute qualité.

L'Agglomération apportera ainsi son expérience liée à la compétence agricole qu'elle exerce depuis plus de 10 ans avec les acteurs économiques agricoles de son territoire. Elle dispose d'une expertise sur l'agriculture de proximité avec la gestion de son réseau de circuits courts « Les Fermes de Garonne » ou encore la démarche de labellisation de la tomate de Marmande sous deux signes de qualité (Label Rouge et Indication Géographique Protégée dont la procédure est en cours).

2- La mobilité et la complémentarité de l'offre résidentielle

- **Éléments de contexte**

Tout comme les agglomérations d'Arcachon et de Libourne, le Val de Garonne se situe au sein du comité de bassin de mobilités de la Métropole. Les 1er mars et 16 avril 2018, Val de Garonne Agglomération et Bordeaux Métropole délibéraient en vue d'adhérer au Syndicat mixte intermodal de Nouvelle-Aquitaine (SMINA) afin d'améliorer la coordination des informations de transport et de promouvoir l'intermodalité au sein du comité de bassin de mobilités. Le SMINA a été créé le 16 juillet 2018.

Chaque jour, 20 000 véhicules légers circulent sur l'axe Bordeaux-Toulouse de l'A62, englobant des flux de transit et des flux pendulaires ; 3 600 flux pendulaires professionnels (tous modes confondus) ont lieu entre Val de Garonne Agglomération et le département de la Gironde, dont 770 entre l'Agglomération et la Métropole (INSEE, 2015). Ces flux pendulaires ont connu une augmentation de 30% depuis 2012, et seront amenés à progresser dans les prochaines années au regard du dynamisme de la métropole, premier acteur économique du grand Sud-ouest, avec près de 400 000 emplois et un objectif de 100 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030. Or, la métropole bordelaise est actuellement confrontée à un important phénomène de congestion, notamment sur la rocade qui supporte 112 000 véhicules par jour, et 14% des trajets en voiture des habitants de la métropole. Environ 20% des usagers de la rocade résident à l'extérieur de l'agglomération bordelaise. Ainsi, 1 495 véhicules circulent quotidiennement sur l'A62 de Marmande vers l'échangeur de Bordeaux. En outre, 3 550 abonnements TER (hebdomadaires, mensuels et annuels) ont été vendus sur le trajet Bordeaux – Marmande en 2017.

L'augmentation des navetteurs domicile - travail entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération soulève la question de la complémentarité d'une offre résidentielle attractive entre les territoires. La Métropole connaît une forte attractivité résidentielle, avec l'ambition d'atteindre 1 million d'habitants à l'horizon 2030. Cependant, le dynamisme à la fois démographique et économique de la métropole engendre des tensions sur le marché immobilier bordelais, rendant l'accessibilité à la propriété problématique pour les primo-accédants, alors même que l'Agglomération est confrontée à la nécessité de revitaliser le centre-bourg de ses villes moyennes face à la vacance de logements et de commerces de proximité.

LES CHIFFRES CLES

Population – Bordeaux Métropole

761 000 habitants - INSEE 2016

1 million d'habitants à l'horizon 2030

Flux de mobilité

770 navetteurs tous modes / jour entre VGA et BM (INSEE 2015)

3550 abonnements TER (annuels, mensuels et hebdomadaires) sur le trajet Bordeaux-Marmande en 2017 (SNCF)

Population – VGA

61 989 habitants - INSEE 2017

70 000 hab. en 2030 - INSEE projection démographique

Trafic véhiculaire

20 000 véhicules légers quotidiens sur l'axe A62 Bordeaux – Toulouse (à l'échangeur de Marmande – ASF 2016)
dont 1495 depuis Marmande vers Bordeaux

Rocade : 112 000 véh/j & 14% des trajets en voiture des habitants de BM – Plan d'urgence mobilité / dossier de concertation de juin 2014 sur la mise à 2x3 voies de la rocade ouest

> Vers le développement d'une offre de mobilité fluide et durable

Les deux collectivités se sont fixé d'ambitieux objectifs d'augmentation de la part modale des transports en commun face à l'utilisation de la voiture particulière. Bordeaux Métropole a engagé une politique des mobilités volontariste afin de lutter contre la congestion automobile par le développement d'une offre de mobilité durable, avec le déploiement d'un important réseau de tram (en 2020 Bordeaux sera l'agglomération française – hors Ile-de-France – dotée du plus grand réseau de tram avec 77km de parcours), de vélo, de covoiturage ou encore de navettes fluviales. Pour sa part, l'Agglomération souhaite augmenter la part d'utilisation des transports en commun – au premier rang desquels le train – avec la réalisation de deux pôles d'échanges multimodaux à Marmande et à Tonneins.

La coopération entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération permettra ainsi d'agir collectivement au sein du SMINA sur les enjeux de fluidification des mobilités des usagers. L'Agglomération engagera une réflexion sur l'amplification de l'offre de Trains Express Régionaux (TER) auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine. En effet, l'amélioration du réseau TER entre le Val de Garonne et Bordeaux Métropole est un enjeu de mobilité important, les trains ne représentant qu'une faible part des trajets quotidiens entre les deux collectivités. La ligne ferroviaire Bordeaux – Toulouse offre une opportunité majeure de développement. Cependant, le temps de trajet en TER en heure de pointe est aujourd'hui de 52 minutes en moyenne (entre 47 minutes et 1h) entre les villes de Bordeaux et de Marmande, et ne permet pas le report modal des véhicules particuliers vers le train. D'autant que le cadencement est inadapté pour une ville de 20 000 habitants comme Marmande avec un TER toutes les 30 minutes en heures de pointe, alors qu'il est de moins de 20 minutes sur Langon (8 000 habitants).

D'autre part, la coopération prévoit l'étude des actions permettant la mutualisation des moyens de transport en vue de lutter contre l'engorgement de la rocade bordelaise, telles que le développement du covoiturage (en particulier entre l'aire de covoiturage de Marmande et le futur parking relais de Villenave d'Ornon) ainsi que de l'autopartage automobile, avec la possibilité d'étudier la faisabilité économique d'une ligne directe de bus entre la Métropole et l'Agglomération.

> Développer le transport fluvial de marchandises

Le transport fluvial de marchandises (granulats et céréales) sur la Garonne (et le canal de la Garonne) entre les deux collectivités possède un important potentiel de développement afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport (qui représentent 1/3 des émissions sur les deux territoires) et limiter l'entrée de camions sur la rocade bordelaise. Ainsi, pour un trafic de 245 000 tonnes de granulats, 38 camions transitent quotidiennement depuis le Val de Garonne pour approvisionner Bordeaux Métropole. Le transport fluvial de granulats permettrait de réduire le trafic de camions pour un gain économique de 4€/tonne et un gain environnemental de 2 860 tonnes de dioxyde de carbone par an.

Une étude est en cours de réalisation avec Voies Navigables de France (VNF) afin d'étudier une stratégie de développement d'une offre de fret sur le canal de Garonne et la Garonne entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération.

> L'enjeu de la complémentarité des offres résidentielles

Face aux tensions du marché immobilier, Bordeaux Métropole a lancé de nombreux projets de création de logements, notamment en 2016 avec le programme « 50 000 logements autour des axes de transports collectifs » afin de proposer une offre de logement abordable aux habitants de la métropole et d'inverser la tendance à la hausse des prix de l'immobilier. Pour sa part, l'attractivité résidentielle du Val de Garonne est réelle, mais elle est fragilisée par la vacance des logements et des locaux commerciaux. Partant de ce diagnostic, les villes-centres de Marmande et de Tonneins ont été retenues au titre du Plan Action cœur de ville, dont la réponse a été coordonnée par l'Agglomération qui vient, par ailleurs, de lancer son programme local de l'habitat (PLH) à échelle intercommunale.

Face à ce constat conjuguant fortes dynamiques résidentielles et difficultés d'accès aux marchés immobiliers, il semble opportun de lancer une réflexion commune sur la complémentarité des offres résidentielles. Cette démarche permettra de mieux connaître les aspirations des nouveaux habitants et de construire un parcours résidentiel novateur et complémentaire sur l'axe Bordeaux – Marmande au sein de l'arrière-pays métropolitain.

LES CHIFFRES CLES

Logement - BM

Près de 400 000 logements - *Insee 2014*

Taux de vacance de **5,5 %** - *Insee 2014*

Objectif de création de **7 500 logements** / an
(dont 3 000 à 3 500 en logement social)

Logement - VGA

Près de 32 000 logements - *Insee 2014*

Taux de vacance de **11,7 %** - *Filocom 2015*

3- Attractivité et rayonnement territorial

- **Éléments de contexte**

Porteuse d'une stratégie de développement économique ambitieuse et innovante, la Métropole a su créer un environnement favorable basé sur une spécialisation sectorielle forte autour de domaines d'excellence (vin, aéronautique-spatial-défense, photonique et lasers, chimie, tourisme, tertiaire supérieur, numérique, santé...) au sein d'une économie diversifiée. La Métropole se caractérise également par la présence d'un écosystème entrepreneurial local fort. A ce titre, la dynamique French Tech constitue le socle de cette démarche pour entreprendre et initier de nouveaux modèles, avec un tissu de start-ups très actif et dynamique et un mode de fonctionnement en réseau, ouvert sur les territoires.

Le dynamisme de Bordeaux Métropole représente une opportunité de développement pour les territoires voisins. Bordeaux s'est par ailleurs hissée au rang de destination touristique majeure, avec une attractivité à la fois nationale et internationale qui ressort dans les nombreux classements ces dernières années (aussi bien en termes économique, touristique que de qualité de vie), attractivité également liée à l'environnement de la métropole (vignobles, plages, gastronomie...).

L'économie val de garonnaise est également dynamique avec près de 23 000 emplois, et une spécialisation dans l'industrie, qui représente 15% de l'emploi total. L'aéronautique, la transformation du bois et l'industrie agro-alimentaire comptent parmi les filières les plus importantes. Par ailleurs, le développement des usages numériques est un objectif prioritaire du projet territorial de l'Agglomération, tandis que le territoire organise son offre touristique autour de la vallée de la Garonne.



- **Les opportunités de co-développement**

> Renforcer les collaborations des acteurs de l'économie créative

Un grand nombre d'acteurs de l'économie créative (que la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement -CNUCED- définit comme la convergence de l'économie, de la culture et de la technologie vers les activités à contenu créatif) œuvre sur le territoire des deux

collectivités. Ainsi, à titre d'exemple, Val de Garonne Agglomération accueille de nombreux acteurs culturels (des producteurs de musique, une salle de spectacle équipée pour accueillir des artistes en résidence, le conservatoire de musique et de danse Maurice Ravel), une formation autour des métiers de l'image (infographie, web) à l'école Val de Garonne Arts School (VGAS), ainsi que plusieurs évènements à rayonnement international ou national (comme le Garorock, les nuits lyriques de Marmande, ou encore le festival international du journalisme à Couthures-sur-Garonne). Une dynamique est également engagée autour des tiers lieux, dont trois devraient ouvrir en 2018.

Bordeaux Métropole a fait des industries créatives numériques une priorité avec les implantations récentes d'entreprises comme Ubisoft, Deezer, Solidanim, BetClic et l'ouverture en 2019 de la Cité numérique, Station F du territoire de 25 000 m², dont 2500 m² métropolitains seront consacrés aux activités créatives numériques. L'économie créative est très dynamique sur Bordeaux Métropole avec d'importants acteurs de la filière numérique, artistique et culturelle, parmi lesquels des salles de spectacle comme le Rocher de Palmer, la Rock School Barbey (avec qui des discussions sont engagées afin d'ouvrir une section à Marmande) ainsi que la nouvelle salle Arena, des espaces de travail collaboratifs comme le Node animé par Aquinum – l'association des professionnels du numérique Aquitain –, la pépinière écocréative des Chartrons ou encore l'éco-système Darwin et son projet de magasins généreux avec le digitoire, véritable fab lab low tech et la galerie virtuelle de MK2R, ainsi que des formations numériques et artistiques (école Web Digital Campus, ECV, Cours Florent...).

L'objectif de cette action de coopération consiste ainsi à encourager la mise en réseau des acteurs de l'économie créative afin de développer des synergies entre les deux territoires.

> Favoriser l'innovation numérique appliquée aux grands évènements

Val de Garonne Agglomération et Bordeaux Métropole disposent d'atouts stratégiques et complémentaires sur l'innovation numérique appliquée aux grands évènements. Dans le cadre de son plan numérique territorial, l'Agglomération a engagé un programme d'animation économique innovant adapté aux organisateurs de grands évènements culturels et sportifs. Cette initiative s'appuie sur le festival Garorock de Marmande qui a accueilli plus de 145 000 festivaliers en 2018.

Le festival Garorock s'accompagne des « Garocamp Days », une rencontre professionnelle rassemblant plus de 400 participants afin de mettre en relation l'offre et la demande sur les dernières tendances en matière d'innovation numérique appliquée à l'événementiel. Enfin, Val de Garonne Agglomération a créé le concours "Garonne Startup" qui récompense les meilleurs projets liant les innovations numériques au monde du spectacle et de l'événementiel.

Pour sa part, la métropole compte des acteurs de premier plan tels que Congrès et Expositions de Bordeaux (CEB), l'opérateur principal du tourisme d'affaires et de l'événementiel en région Nouvelle-Aquitaine avec l'organisation de manifestations comme la Foire Internationale de Bordeaux. Avec la création de la marque « Bordeaux Events » qui est partenaire des Garocamp Days, CEB souhaite hisser Bordeaux parmi les 3 premières villes françaises du tourisme d'affaires.

Les ingrédients sont donc réunis entre Bordeaux Métropole, labellisée French Tech (dont l'animation de l'écosystème des startups est assurée par l'association French Tech Bordeaux), et Val de Garonne Agglomération pour permettre la création d'un écosystème autour de l'innovation numérique appliquée aux grands événements. Cette coopération devrait confirmer les partenariats déjà existants, mais aussi permettre d'étudier les modalités de développement d'un écosystème économique et d'innovation s'appuyant sur les deux territoires. L'évènement B2B La Grande Jonction, dédié à la transition digitale des entreprises, organisé chaque année en mars à Bordeaux, en ouverture du forum européen du cinéma d'animation « Cartoon Movie » (qui accueille plus de 900 professionnels en provenance de plus de 40 pays) est une opportunité pour rapprocher les écosystèmes de nos territoires.

> Partager une offre de services complémentaires

Au-delà des démarches de marketing territorial engagées sur chacun des territoires, Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération souhaitent identifier les opportunités d'actions en vue de partager un positionnement commun sur certaines offres de services. La coopération permettra ainsi de mettre à profit ces complémentarités territoriales en matière d'offre résidentielle, de tourisme, d'agriculture durable ou encore de développement économique. L'objectif de cette démarche conjointe consiste à améliorer l'attractivité des deux territoires par la complémentarité de l'offre de services en direction des nouveaux habitants et des entreprises.

> Vers une stratégie interterritoriale de l'itinérance touristique

Porté par une forte médiatisation touristique liée à son classement au 1^{er} rang mondial des villes à visiter en 2017 selon le guide Lonely Planet, par l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse et par la création de nouveaux équipements structurants comme la Cité du Vin, la salle de spectacle Bordeaux Métropole Arena ainsi que le stade Matmut Atlantique, le bilan touristique 2017 de Bordeaux Métropole se caractérise par une affluence remarquable tous secteurs confondus. Ainsi, avec près de 5 millions de nuitées (dont « airbnb ») en 2017 et plus d'1,2 million de visiteurs dans les principaux musées et lieux d'exposition, Bordeaux confirme son rang de destination touristique majeure.

Pour sa part, l'Agglomération développe le tourisme d'itinérance et les animations douces autour du fleuve et de la pratique cyclable. Elle a lancé la création d'une future voie cyclable de plus 25 km reliant les villes de Marmande et de Casteljaloux (ville thermale), avec une extension possible jusqu'à Bazas. Enfin, le Val de Garonne propose une offre d'hébergements tournée vers le tourisme vert et l'agritourisme, avec un réseau structuré de producteurs à la ferme (Les Fermes de Garonne).

Le développement du tourisme à vélo entre l'Atlantique et la Méditerranée, via la Vélodyssée et la voie verte du Canal des 2 mers, un futur GR le long de la Garonne, la navigation sur le fleuve et le canal permettront d'irriguer les deux territoires en privilégiant les déplacements doux et le développement du « slow » tourisme.

4- Transition énergétique territoriale

- **Éléments de contexte**

Face aux enjeux du dérèglement climatique, de l'épuisement des matières premières, de la précarité énergétique et de la protection de l'environnement, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe d'ambitieux objectifs afin de développer un modèle énergétique durable, fondé sur les énergies renouvelables et limitant les émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle prévoit ainsi de diviser par 4 les émissions de GES entre 1990 et 2050, de réduire la consommation finale énergétique de 50% en 2050, et de porter à 32% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030. A travers leurs Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) – en cours d'élaboration pour Val de Garonne Agglomération et approuvé pour Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017 – les deux collectivités se sont engagées dans la lutte contre le changement climatique, et souhaitent tendre vers la réalisation de territoires durables à haute qualité de vie.

Une des ambitions fixées par le PCAET de Bordeaux Métropole est de devenir une des premières métropoles à énergie positive à horizon 2050, en réduisant de 40% la consommation d'énergie et en développant les énergies renouvelables pour atteindre 32% de la consommation d'énergie contre 9,45% en 2015. Cette ambition ne pourra être réalisée qu'avec le concours de l'arrière-pays métropolitain, car le Plan d'action de la Métropole pour un territoire durable à haute qualité de vie prévoit d'importer de l'énergie produite à partir de sources renouvelables à hauteur de 46% de la consommation totale du territoire.

A cet effet, Val de Garonne Agglomération est un territoire qui possède un important potentiel de production d'énergies renouvelables. Actuellement, l'Agglomération dispose de 3 sites de production d'énergie par chaufferie biomasse, 1 site de production d'énergie hydraulique, 4 sites de production d'énergie en cogénération et de 393 implantations de panneaux photovoltaïques. Les énergies renouvelables représentent 12% de la consommation d'énergie sur le territoire val de garonnais, composées à 55% par la biomasse, 22% par la chaufferie bois et 23% par l'hydraulique, la cogénération et les panneaux photovoltaïques individuels. Le développement des énergies solaires, de la filière bois ainsi que de la méthanisation sont autant de pistes que l'Agglomération souhaite exploiter pour amplifier sa production en énergies renouvelables.

LES CHIFFRES CLES

Bilan carbone (2016)	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale (2015)	Production d'ordures ménagères (2016)
Bordeaux Métropole : 6,67 tonnes de CO2/habitant/an	Bordeaux Métropole : 9,45%	Bordeaux Métropole : 540kg/habitant
VGA : 9,76 tonnes de CO2/habitant/an	VGA : 12%	VGA : 531 kg/habitant

Sources : Diagnostic du PCAET VGA – Projet de mandature de Bordeaux Métropole

- ***Les opportunités de co-développement***

> Val de Garonne Agglomération, partenaire de Bordeaux Métropole à l'appel à projets Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA)

Bordeaux Métropole a été retenue en janvier 2018 parmi les 24 lauréats (sur 117 candidatures) de l'appel à manifestation d'intérêts (AMI) de l'action «Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA)» dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir. L'action TIGA a pour objectif de sélectionner et d'accompagner un nombre limité de territoires d'intérêt national, dans les étapes clés d'un projet de transformation ambitieux et fédérateur, destiné à améliorer la qualité de vie des habitants et d'augmenter la durabilité du territoire. Bordeaux Métropole porte la candidature « Bordeaux, première métropole à énergie positive », avec le soutien de Val de Garonne Agglomération pour une co-construction de projets partenariaux autour d'actions concrètes pouvant émerger (relocalisation de l'approvisionnement alimentaire, création d'unités nouvelles de productions d'énergies renouvelables, transport par liaison fluviale de matériaux utilisant actuellement la voie routière...).

> Partager une vision commune sur le potentiel des énergies renouvelables

Dans le cadre de l'ambition « Métropole à énergie positive », Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération sont associées au sein d'un programme de recherche action sur les transactions énergétiques réciproques entre la Métropole, territoire à fort potentiel de réduction des consommations énergétiques, et son arrière-pays rural, disposant d'un fort potentiel de production d'énergie. L'objectif est de réaliser une cartographie des flux énergétiques réels et potentiels (production d'énergies issues de sources renouvelables telles que le bois, la biomasse, le solaire) entre la Métropole et l'Agglomération. Cette cartographie permettra de visualiser les interactions et de mesurer les interdépendances entre les deux territoires, afin d'identifier les possibilités de développement des énergies renouvelables.

> Faire émerger des projets de production énergétique sous l'angle de transactions réciproques équilibrées

L'ambition « Métropole à énergie positive » nécessite de mettre en œuvre une coopération équilibrée entre la Métropole et son arrière-pays rural afin de favoriser les échanges énergétiques et de construire une dynamique de transition énergétique. Ainsi, la coopération entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération prendra la forme de transactions réciproques, favorisant les investissements nécessaires sur le territoire val de garonnais à la réalisation d'unités de production d'énergies renouvelables et durables. Cette production permettra notamment de répondre aux besoins énergétiques de la métropole.

ARTICLE 3- Gouvernance du projet

La coopération territoriale entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération s'appuiera sur le dispositif de gouvernance suivant :

- ***Comité de pilotage***

Le comité de pilotage est co-présidé par les deux Présidents (ou leurs représentants). Il a pour rôle :

- d'approuver le programme de travail annuel proposé par le comité de suivi,
- de s'assurer de l'avancement des actions et valider les résultats obtenus,
- de proposer le cas échéant de nouveaux axes de coopération,
- de trancher sur toute question liée à la coopération entre les deux territoires.

Il se réunira une fois par an en présence des élus concernés par les thématiques de la coopération.

Selon le besoin et l'ordre du jour, le comité de pilotage pourra inviter les partenaires particulièrement concernés par les actions de coopération en cours.

- ***Comité de suivi***

Co-présidé par les 2 directeurs généraux d'établissements (ou leurs représentants), il a pour rôle :

- d'élaborer le programme de travail annuel de la coopération,
- de s'assurer de la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage,
- de faciliter l'implication des acteurs et des habitants du territoire,
- de préparer le comité de pilotage annuel.

Il se réunira au minimum une fois par semestre. Il comprend *a minima* :

- les représentants des directions des deux établissements concernées par les actions à l'ordre du jour,
- les pilotes des actions partenariales,
- ainsi que des acteurs des territoires dont la présence est pertinente selon l'ordre du jour.

- ***Groupes de travail***

Pour la mise en place opérationnelle de cette coopération, des groupes de travail associant et impliquant les partenaires territoriaux concernés seront mis en place par le comité de suivi. Ils auront pour principale mission la proposition et le suivi des actions de coopération, et pourront contribuer à la définition du programme de travail annuel.

- ***Un périmètre de coopération élargi***

Le protocole de coopération territoriale, signé entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération, ouvre la possibilité d'associer des territoires voisins concernés par les thématiques et/ou actions de coopération. Dans cette perspective, Val de Garonne Agglomération a pris contact avec la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud Gironde, afin d'évaluer la possibilité de mettre en œuvre une feuille de route associant la

Communauté de Communes aux actions liées à la gouvernance alimentaire et au développement numérique et touristique. En effet, Val de Garonne Agglomération et la CdC du Réolais en Sud Gironde sont des territoires voisins partageant un même bassin d'emploi ainsi que de nombreux flux d'échanges commerciaux et de mobilité, qui s'affranchissent de la frontière entre la Gironde et le Lot-et-Garonne.

ARTICLE 4 - Durée

La durée du présent protocole est de 20 mois.

Il sera renouvelable sur la base du souhait express et partagé par les deux collectivités.

ARTICLE 5 – Evolution du protocole de coopération

Le Comité de pilotage pourra proposer des évolutions du dispositif de coopération en fonction des besoins exprimés.

A Bordeaux, le

Alain Juppé

Maire de Bordeaux

Président

de Bordeaux Métropole

Daniel Benquet

Maire de Marmande

Président

de Val de Garonne Agglomération